

## **CHAMBRE PATRONALE DU BATIMENT**

PRINCIPAUTE DE MONACO

Ces derniers mois, la Chambre Patronale du Bâtiment s'est attachée à participer activement à l'étude des nombreux textes ou projets de futures réglementations impulsés par ses soins, ou majoritairement souhaités par le Gouvernement Princier, ayant un impact direct pour notre Profession.

Fin 2018, l'Ordonnance Souveraine encadrant la création d'activités du Bâtiment à Monaco est entrée en vigueur, après une intense mobilisation de notre Syndicat, pérennisant ainsi plus avant l'avenir des entreprises de nos Membres. Ce texte est un succès attendu de longue date dont nous sommes particulièrement fiers et vis-à-vis duquel nous resterons vigilants s'agissant de sa juste application.

Deux Arrêtés Ministériels, concernant l'encadrement et les bruits de chantiers, ont également été publiés, il y a peu, visant à préserver la Qualité de vie des Résidents de la Principauté. La Chambre Patronale s'est impliquée pleinement dans l'étude desdits rédactionnels aux fins de protéger l'activité des sociétés de Bâtiment qui la constituent et a ainsi permis d'obtenir des horaires et périodes cohérents avec la conduite de travaux en Principauté. Notre Syndicat a participé activement à la réduction notable des nuisances sonores des chantiers par la proposition de moyens appropriés à développer sur les opérations, dans le cadre notamment de la « Commission Innovation » mise en place sur ce thème par les Autorités.

L'Arrêté Ministériel le plus important pour notre Corporation, relatif aux conditions de passation des Marchés publics, a occupé une grande partie du travail de notre Bureau en 2019. Nous nous sommes mobilisés fortement pour que les principales dispositions du VADE MECUM, document de référence en la matière depuis des décennies puissent être conservées en accord avec les orientations définies par l'Ordonnance Souveraine encadrant désormais en amont les opérations d'envergure du Gouvernement Princier, mais aussi tous les types de marchés de travaux publics. Ainsi, nous espérons que ces nouvelles dispositions permettront la consultation et la participation équitable aux futurs appels d'offres, particulièrement ceux nombreux du « Plan Logement National », de tous nos Membres, sans interprétation ni dérogation des différentes mesures nouvellement instaurées en matière de marchés publics.

Le volet social, principalement l'Apprentissage et la Formation, a été à l'ordre du jour cette année et nous continuerons de développer, en 2020, plusieurs sujets actuellement à l'étude.

L'Environnement demeure évidemment une priorité pour la Chambre Patronale du Bâtiment qui a dans ce cadre participé avec conviction aux Ateliers de mise en place du Label « Bâtiments Durables Méditerranéens Monaco – BD2M », objet du « Zoom » de la présente édition de notre traditionnel Agenda-Annuaire.

Notre Syndicat poursuivra son action en 2020 avec force et enthousiasme pour préserver les intérêts de la Corporation avec une attention renouvelée sur les dossiers environnementaux et réglementaires.

Le Président,



Fabien DEPLANCHE.